

Volonté publique ou générale : réflexions à partir d'une nouvelle traduction chinoise du *Contrat Social* de Rousseau

CHONG Ming¹

À la fin de la dynastie Qing et pendant la période républicaine de la Chine, l'image de Rousseau en Chine était essentiellement celle d'un pionnier de la révolution et un démocrate radical. Au cours des deux dernières décennies du XXe siècle, Rousseau a souvent été considéré comme l'initiateur du totalitarisme. Cela tient en grande partie au fait que les savants chinois ont traduit la volonté générale dans *Du Contrat Social* en 公共意志 (公意), c'est-à-dire, volonté publique depuis la fin de la dynastie Qing, et que sa version Chinoise la plus répandue en Chine de M. He Zhaowu suit également cette traduction.² Après 1949, la culture politique communiste chinoise restreignait l'espace privé et les intérêts personnels au nom des biens collectifs et publics. Le public était valorisé au détriment du privé. Dans ce contexte, la volonté "publique" de Rousseau s'est vue également attribuer une couleur de communisme et de collectivisme. Cette confusion de public avec général dans les traductions chinoises du *Contrat Social* a ainsi contribué en Chine aux interprétations collectivistes ou même totalitaires de la pensée de Rousseau, qui l'ont malheureusement tordue et déformée. Dans la nouvelle traduction du *Contrat Social*,³ nous avons explicitement traduit la volonté générale en 普遍意志 (la volonté générale), en essayant de corriger le malentendu de la pensée de Rousseau en Chine.

¹ Professeur associé au Département d'histoire de l'Université de Pékin.

² Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social*, traduit par He Zhaowu, Presse Commerce, 1980. 卢梭著, 何兆武译, 《社会契约论》, 商务印书馆 1980 年。

³ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social*, traduit par Chong Ming, Presse de l'Université de Zhejiang, 2018. 卢梭著, 崇明译, 《社会契约论》, 浙江大学出版社 2018 年。

L'idée de la volonté générale est centrale dans la pensée complexe de Rousseau qui est caractérisée par une quête assidue de la liberté. Chez Rousseau, celle-ci consiste d'abord à surmonter la corruption et la servitude fabriquée dans la société dont l'émergence prive les hommes de leur liberté et bonté naturelles qui sont préservées dans leur solitude de l'état de la nature. Dans les comparaisons inéluctables et omniprésentes entraînées par la naissance de la société, les hommes qui ont perdu l'état de nature vivent désormais dans les opinions des autres et de la société. Afin de plaire à leurs semblables et gagner leurs admirations, ils se mettent en scène en créant un soi masqué qui n'est pas le soi authentique. L'amour-propre, qui remplace l'innocent et naturel amour de soi, pousse l'homme à désirer la gloire de soi pour satisfaire sa vanité. Rousseau fait une analyse très fine de la division de l'individu et de la division sociale parmi les hommes : « Être et paraître devinrent deux choses tout à fait différentes, et de cette distinction sortirent le faste imposant, la ruse trompeuse, et tous les vices qui en sont le cortège. D'un autre côté, de libre et indépendant qu'était auparavant l'homme, le voilà par une multitude de nouveaux besoins assujéti, pour ainsi dire, à toute la nature, et surtout à ses semblables dont il devient l'esclave en un sens, même en devenant leur maître ». ⁴ La société est ainsi devenue une chaîne d'apparence construite par les inégalités de toutes sortes. Avec les avantages ou désavantages créés par la société, les inégalités naturelles qui sont les différences de corps et d'intelligence distribuées par la nature parmi les hommes ne cessent de s'aggraver et deviennent inégalités sociales. La naissance et la croissance des inégalités sociales fabrique à la fois les conflits et les interdépendances parmi les hommes. Le pouvoir politique est mis en place pour éliminer ou contrôler les conflits et pour maintenir et justifier les interdépendances et les inégalités. Il est instrument des inégalités et ne cesse de les renforcer. Pour Rousseau, c'est la société elle-même dont la politique n'est que sa concrétisation qui est la source de la servitude. Par conséquent, il faut refaire la société d'une façon à réduire au minimum les inégalités et les interdépendances afin de restaurer au maximum une liberté proche de la liberté naturelle jouie par les hommes dans l'état de la nature.

La liberté naturelle était à jamais perdue et irrécupérable après la sortie non moins définitive de l'état de nature. Avec l'état de la nature, elle est néanmoins une référence essentielle pour Rousseau dans sa construction sociale et politique de la liberté. Puisque la liberté naturelle consiste à une isolation et indépendance de l'homme naturel qui lui permet d'échapper à la néfaste sociabilité et de ne pas connaître l'amour-propre, la liberté civile et morale de laquelle l'homme peut se prévaloir dans l'état social doit l'imiter afin de se délivrer du jeu permanent de la domination et de la servitude. L'indépendance indispensable pour la liberté des citoyens n'est possible que l'interdépendance entre eux

⁴ Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, in Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres Complètes*, éd. Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Gallimard, 1959-1995. t. III, pp.174-5

est remplacée par une dépendance de chaque citoyen envers la communauté à laquelle il appartient et dont la volonté est unifiée avec sa propre volonté. Cette dépendance à la communauté deviendra un joug doux et bénéficiaire si celle-ci est gouvernée par une volonté générale reconnue dans la volonté de chaque individu. Le projet social et politique de Rousseau vise à éliminer l'inégalité artificielle et la dépendance en formant une volonté générale par le biais d'un contrat social conclu par des individus égaux. « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental dont le Contrat social donne la solution »⁵.

La généralité de cette volonté commune se manifeste d'abord dans la participation égale de tous à sa formation, et ensuite dans son traitement égal de chaque citoyen. Par la volonté générale, Rousseau voulait d'abord indiquer que tous les membres de l'Union ont une importance égale, qu'aucun d'entre eux n'a plus de poids que les autres et que personne n'obtiendra plus de faveur que d'autres. Lorsque la volonté générale est traduite en volonté publique, le texte est amené à montrer que Rousseau serait d'abord soucieux de faire une distinction entre public et privé pour contraindre, voire supprimer, la volonté et les intérêts individuels au nom de la publicité et de l'intérêt public, et que Rousseau aurait considéré les personnes privées comme une menace pour l'intérêt public. Il s'ensuit de cet argument que la volonté "publique" est assurément une force oppressive que le Rousseau collectiviste n'aurait pas hésité à employer pour construire une communauté procommunisme. Or c'est une lecture abusive et fautive de la pensée de Rousseau.

Il convient de souligner que Rousseau abordait la formation et l'action de la volonté générale à partir de la volonté individuelle caractérisée par sa propre préférence. En effet Rousseau s'engageait dès le début du *Contrat Social* à harmoniser le droit et l'intérêt, la justice et l'utilité en combinant les intérêts personnels et les intérêts de tous. Lorsque chaque citoyen participe à une législation, il sait que cette loi doit être respectée par tout le monde, y compris lui-même. Par conséquent, il n'en fait pas un fardeau pour les autres, car cela signifie également qu'il doit devenir un fardeau pour lui-même. La volonté générale ainsi formée maximisera son accord avec la volonté individuelle.

Néanmoins la lecture collectiviste du *Contrat Social* n'est pas complètement absurde car la clause fondamentale du contrat social de Rousseau est « l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté ».⁶ N'est-elle pas une preuve que l'objectif de Rousseau est d'absorber les individus dans la communauté ? Cette

⁵ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social*, in Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres Complètes*, éd. Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Gallimard, 1959-1995. t. III, p.360.

⁶ Ibid.

aliénation ne signifie pourtant pas que le souverain devient propriétaire des biens de tous les citoyens, mais que seul l'État peut faire de la possession individuelle de biens un droit sûr de propriété. Sans la garantie de l'État, la possession de chacun est incertaine. Le contrat social est à la base de tous les droits,⁷ de sorte que les droits de propriété n'existent pas sans la protection du souverain et de l'État créés à travers le contrat social par les individus contractants. Par conséquent, cette aliénation vise précisément à établir la légitimité des droits de propriété et non le communisme, qui les supprime. En outre, l'aliénation doit être comprise dans la double identité d'individu et de citoyen de chaque membre de la communauté. « On voit, par cette formule, que l'acte d'association renferme un engagement réciproque du public avec les particuliers, et que chaque individu, contractant pour ainsi dire avec lui-même, se trouve engagé sous un double rapport: savoir, comme membre du souverain envers les particuliers, et comme membre de l'État envers le souverain. »⁸ Lorsqu'il est protégé par la communauté en tant qu'individu, sa personne et ses biens lui appartiennent. Lorsqu'il exerce la souveraineté en tant que citoyen, sa personne et ses biens sont soumis au souverain qui n'est que le citoyen lui-même. Pour Rousseau, l'engagement pris avec soi-même est le moyen réalisé par le contrat social pour l'homme de se rendre le maître de lui-même dans l'état civil comme il a été dans l'état naturel. L'aliénation crée ainsi la propriété au lieu de la détruire sous ce double rapport : « A n'envisager les choses que selon la rigueur du pacte social, la terre, l'argent, les hommes, et tout ce qui est compris dans l'enceinte de l'état, lui appartient sans réserve. Mais les droits de la société, fondés sur ceux de la nature, ne pouvant les anéantir, tous ces objets doivent être considérés sous un double rapport : savoir, le sol comme territoire public et comme appartenant dans un sens au souverain et dans un autre aux propriétaires ; les habitants comme citoyens et comme hommes. »⁹

Par ailleurs, Rousseau a bien souligné que la propriété, le pouvoir et la liberté que les citoyens transfèrent à la communauté ne sont que la partie de leur existence dont l'utilisation est indispensable pour la communauté. En outre, cette aliénation totale signifie une substitution d'un attachement de l'individu au corps politique à la dépendance entre les individus qui les asservit, car « chacun se donnant à tous ne se donne à personne ». ¹⁰ Cet attachement qui libère l'individu de la dépendance envers les autres facilite son autonomie, car la volonté générale formée par la participation égale de tous les individus est aussi ses propres volontés. Dans une telle communauté, chacun vit pour tous tout en vivant pour lui-même, ou il est libre de vivre pour lui-même tout en

⁷ Ibid., p. 365.

⁸ Ibid., p. 362.

⁹ Jean-Jacques Rousseau, *L'état de guerre*, in Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres Complètes*, éd. Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Gallimard, 1959-1995. t. III, p.608.

¹⁰ Rousseau, *Du Contrat Social*, p.361.

vivant pour tous.

Rousseau a souligné à maintes reprises la généralité de la volonté général. Comme chaque individu participe aux décisions législatives et politiques de son propre point de vue, il faut faire prendre conscience à chaque citoyen que les décisions qu'il prend et le concerne lui-même. Il n'a aucun intérêt de rendre la condition du pacte social onéreuse aux autres, puisqu'elle la serait aussi pour lui. Du point de vue du souverain, il « n'est jamais en droit de charger un sujet plus qu'un autre, parce qu'alors l'affaire devenant particulière, son pouvoir n'est plus compétent ». ¹¹ Le souverain ne peut qu'exécuter la volonté générale et traite tous les citoyens d'une façon égale. Sans cette égalité, le pouvoir politique resterait un instrument de lutte et d'oppression des citoyens les uns contre les autres.

Il faut souligner que chez Rousseau, l'expression de la volonté générale est la loi. Rousseau tentait donc de remplacer la relation sociale déformée entre les personnes par une obéissance absolue à la loi. Il a déclaré que si quelqu'un refuse d'obéir à la volonté générale, il sera obligé par le corps politique de le faire, et il sera forcé à être libre. C'est également là que Rousseau est accusé d'être le précurseur du totalitarisme. En fait, Rousseau a essayé de montrer que les citoyens devaient obéir aux lois qu'ils ont faites eux-mêmes. Puisque la loi est le produit de la volonté général, et ainsi de la propre volonté de l'individu, le respect de la loi devient une autonomie qui est la liberté naturelle retrouvée et transformée dans la société. Pour les participants du pacte social, « leur situation, par l'effet de ce contrat, se trouve réellement préférable à ce qu'elle était auparavant, et qu'au lieu d'une aliénation ils n'ont fait qu'un échange avantageux d'une manière d'être incertaine et précaire contre une autre meilleure et plus sûre, de l'indépendance naturelle contre la liberté, du pouvoir de nuire à autrui contre leur propre sûreté, et de leur force, que d'autres pouvaient surmonter, contre un droit que l'union sociale rend invincible. Leur vie même, qu'ils ont dévouée à l'État, en est continuellement protégée ». ¹²

Avec une analyse complète et approfondie du *Contrat Social*, nous pouvons expliquer d'au moins quatre façons pourquoi la pensée de Rousseau n'est pas totalitaire. Premièrement, chaque citoyen doit participer de manière égale à la formation et à l'expression de la volonté générale, en particulier à la promulgation des lois. Deuxièmement, Rousseau a explicitement souligné que le souverain législatif ne pouvait pas être représenté et s'est explicitement opposé au monopole d'un parti politique ou de quelques grands partis politiques sur la vie politique. Troisièmement, tous les citoyens doivent se rassembler régulièrement pour exprimer leur point de vue sur le maintien ou

¹¹ Rousseau, *Du Contrat Social*, p.375.

¹² Ibid.

non du pacte social et de la forme du gouvernement. Quatrièmement, Rousseau a souligné l'importance de la tolérance religieuse dans son élaboration d'une religion civile pour la communauté politique. Rousseau n'était pas non plus un communiste collectiviste parce qu'il avait clairement indiqué que le transfert que les citoyens feront à l'État n'étaient la partie nécessaire pour la préservation de l'État et que l'État ainsi constitué est le garant des droits de propriété. Rousseau a accepté certaines inégalités de richesse et de prestige, reconnaissant pleinement la nécessité de la hiérarchie dans ses opérations administratives. Il déclarait même que « c'est l'ordre le meilleur et le plus naturel que les plus sages gouvernent la multitude, quand on est sûr qu'ils la gouverneront pour son profit, et non pour le leur. »¹³ Par conséquent, nous ne devons pas interpréter Rousseau comme un démocrate radical. Il est vrai qu'il est un démocrate du point de vue législatif dans la mesure qu'il exige le consentement de tous dans la création du contrat social et de la majorité de lois fondamentales, mais en ce qui concerne la gouvernance et l'administration, il est élitiste. Rousseau ne peut pas non plus être présenté comme un révolutionnaire radical, car il a bien indiqué que les révolutions réussies qui régénéraient les mœurs du peuple étaient rares et donc qu'il faut être prudent dans le changement de la forme d'un gouvernement.

En conclusion, la traduction exacte de « la volonté générale » en chinois est nécessaire à sauver la pensée de Rousseau des interprétations abusives qui le dépeignent comme un fondateur du communisme et du totalitarisme. Rousseau s'engageait à trouver l'unité de la volonté individuelle avec la volonté générale, dans l'espoir d'instaurer le règne absolu du droit et de réaliser l'identification de l'individu en tant que citoyen et personne morale avec le droit pour établir son autonomie politique et morale. C'est dans cette perspective que pour la Chine, qui n'a pas une tradition du règne de la loi et d'autonomie politique, la théorie du contrat social rousseauiste peut fournir de riches ressources intellectuelles. Cela ne veut pas pourtant dire que le projet politique de Rousseau a une signification pratique en Chine ou dans la société moderne. En fait, il est voué à l'échec dans la société moderne, bien que ses idées de la volonté générale, de la souveraineté et du droit aient été absorbées par la politique moderne dans une certaine mesure. Une fois que Rousseau a reconnu la légitimité des droits et des intérêts individuels, et bien qu'il ait refusé la division entre l'État et de la société proposée par le libéralisme, il était obligé à laisser un espace à la société civile, et par conséquent, l'inéluctable corruption des êtres humains dans l'espace social pose toujours un défi à la construction de la volonté générale. C'est aussi pour cette raison que Rousseau a écrit également des ouvrages pédagogiques tels que *Emile* pour apprendre aux gens à demeurer les hommes de nature dans la société. En dépit du manque de praticabilité du projet politique, il révèle néanmoins profondément les conflits inhérents à la modernité. Son exploration de la

¹³ Ibid., p. 407.

moralité individuelle et communautaire et de l'autonomie politique reste donc toujours une source d'inspiration pour les hommes modernes.